

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, Magali BOULLIER.

Etaient absents : DENIS Sylvie, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël.

Secrétaire de séance : Jean-Marc SCHIMITZ.

Date d'envoi de la convocation : 08 décembre 2022.

---

### ACQUISITION MATERIEL BALAYEUSE-BROYEUR – DESHERBEUR

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir du nouveau matériel d'entretien de la voirie. Plus précisément, il s'agirait d'acheter un ensemble « Désherbeur », d'un broyeur à fléaux et d'une balayeuse.

Après consultation, il propose de retenir l'offre de l'entreprise P.M.A. Perreux Motoculture avec les prix suivants :

- Ensemble « Désherbeur » : 4 800,00 € H.T.
- Broyeur à fléaux : 2 320,00 € H.T.
- Balayeuse : 3 590,00 € H.T.

Soit un total de : 10 710,00 € H.T., soit 12 852,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de P.M.A. Perreux Motoculture pour un prix total de 10 710,00 € H.T., soit 12 852,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

A Pradines, le 13 décembre 2022.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc SCHIMITZ.

Le Maire,  
Charles BRUN